

Soutien aux communautés 2SLGBTQIA+

Soins d'affirmation de genre



Une couverture médicale et une assistance juridique conçues pour accompagner les étudiant-es dans leur parcours de transition de genre

L'ASEQ s'engage pour que tous les étudiantes reçoivent les soins nécessaires pour mener une vie saine et épanouissante. Dans le cadre de cet engagement, nous offrons les Soins d'affirmation de genre, un service qui fournit deux formes de soutien aux étudiantes :



Couverture médicale

La couverture médicale est conçue pour compléter la couverture déjà offerte par l'assurance maladie provinciale. Elle couvre :

- » La liste des soins médicaux d'affirmation de genre admissibles ci-dessous
- » Jusqu'à **5 000 \$** par procédure (maximum à vie de 10 000 \$)

Amélioration pour 2025-2026

Nous reconnaissons que cette couverture a des limites dans sa forme initiale actuelle, notre objectif est de l'étendre et de l'améliorer davantage grâce à des consultations continues avec les étudiantes et les communautés 2SLGBTQIA+ que nous servons.



Assistance juridique

L'assistance juridique connecte les étudiantes avec des cabinets d'avocats partenaires, donnant accès à un service de consultation juridique qui inclut :

- » Des conseils sur la démarche **appropriée dans le parcours de transition d'affirmation de genre**
- » **Des conseils juridiques** sur les changements de genre et de nom

Couverture médicale : frais couverts et maximums

Bien que l'assurance maladie provinciale couvrent certains soins d'affirmation de genre, les procédures admissibles sont souvent limitées. Les Soins d'affirmation de genre ont été développés en collaboration avec notre assureur partenaire, GreenShield, des groupes de discussion, l'Association professionnelle canadienne pour la santé transgenre (CPATH) et le Collectif Social, comme première étape pour aider à combler cette lacune.

Le service est disponible en français et en anglais pour l'étudiante canadienne ou internationale (tant qu'il y a une couverture par un régime d'assurance maladie provincial ou un régime équivalent) avec le même prix et les mêmes conditions pour tous les clientes à l'échelle nationale.

La couverture médicale des Soins d'affirmation de genre a été conçue pour compléter la couverture offerte par l'assurance maladie provinciale. Pour la liste complète des frais couverts dans chaque province, consultez les tableaux sur les **procédures admissibles** et les **procédures non admissibles** aux pages suivantes.

Pour les procédures admissibles, les Soins d'affirmation de genre couvrent jusqu'à **5 000 \$** par procédure (jusqu'à un maximum à vie de **10 000 \$**) lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- » Les dépenses admissibles **ne sont pas couvertes par les soins de santé provinciaux**
- » Un **diagnostic de dysphorie de genre** d'un médecin légalement qualifié (M.D.) ou d'une infirmière praticienne doit être fourni

Ces montants de couverture peuvent être sujets à changement, nous examinons actuellement la tarification standard pour les procédures non couvertes par les soins de santé provinciaux afin de confirmer si ces maximums sont appropriés.

Indépendamment de cet avantage, l'ASEQ peut également examiner la couverture des médicaments d'ordonnance du Régime santé

avec toute association étudiante partenaire intéressée.

Termes du programme

Limites

Il est important de reconnaître ce qui suit :

- » L'exigence d'un diagnostic de dysphorie de genre de la part d'un-e médecin ou d'une infirmière praticienne présente un obstacle à l'accès pour certaines étudiant-es, car nous reconnaissons que toutes les personnes qui ont besoin des procédures couvertes ne sont pas nécessairement atteintes de dysphorie de genre ou n'ont pas accès à des ressources pour recevoir un diagnostic.
- » Le service de paiement direct n'est actuellement pas disponible pour cette couverture, ce qui signifie que les étudiantes doivent d'abord payer une procédure de leur poche, puis soumettre une demande de remboursement. Notre objectif est de faire du paiement direct une option dès que possible.
- » Les Soins d'affirmation de genre peuvent ne pas être en mesure de servir toutes les étudiant-es pendant la durée totale de leur parcours de transition de genre, car l'accès à la couverture n'est offert que pendant l'adhésion au Régime (donc durant les études).

Procédures admissibles avec GreenShield

Un **X** indique qu'il n'y a pas de couverture provinciale, ce qui signifie que la prestation est admissible à la couverture des Soins d'affirmation de genre. **Aucune procédure ou élément autre que ceux énumérés dans ce tableau** ne sera couvert par GreenShield. Tu pourrais avoir droit à certains bénéfices avec ton Régime santé (ex. médicaments, thérapie de la voix, etc.). Pour en savoir plus, rends-toi sur la page Santé de ton Régime sur www.aseq.ca.

Provinces	QC
Féminisation faciale	X
Rasage trachéal	X
Épilation au laser / électrolyse*	X
Dilateurs vaginaux	X
Chirurgie vocale	X

* Épilation au laser / électrolyse - peut être effectuée par d'autres praticien-nes, pas seulement des médecins.